

Islam

Le salut de l'islam passe par les femmes

- Irshad Manji, Canadienne d'origine pakistanaise, dénonce les dérives de l'islam.
- Pour les contrer, elle prône d'aider les femmes, par l'éducation et le microcrédit.

Si elle n'est pas encore très connue en Europe, la Canadienne Irshad Manji figure déjà au panthéon de ces femmes musulmanes, nombreuses, qui se lèvent pour combattre les dérives de l'islam. Celle qui fut présentée un jour par le "New York Times" comme le "pire cauchemar d'Oussama Ben Laden" était à Bruxelles vendredi à l'invitation de l'European Policy Centre.

A l'inverse d'une Ayaan Hirsi Ali, l'ex-députée néerlandaise d'origine somalienne menacée de mort par les islamistes, Irshad Manji croit encore en l'islam. Elle veut le réformer de l'intérieur. Et pour elle, il ne fait pas de doute que son salut viendra des femmes.

La militante, née en Ouganda de parents pakistanais qui furent expulsés lorsque le tyran Idi Amin Dada décréta au début des années 70 de rendre leur terre aux Noirs, a l'intelligence de partir du Coran, et en l'occurrence de sourates choisies qu'elle reconnaît être "progressistes" (d'autres le sont beaucoup moins, concède-t-elle), pour faire valoir que "l'islam est compatible avec la démocratie" et que "les femmes disposent des mêmes droits que les hommes" dans la religion musulmane.

Or, et des rapports de l'Onu l'ont démontré, souligne-t-elle, le monde arabo-musulman souffre



■ La militante canadienne Irshad Manji: une vision de l'islam qui décoiffe.

de trois déficits: la condition féminine, l'éducation et les libertés. Irshad Manji est donc persuadée qu'améliorer l'éducation des femmes contribuera au développement des Etats musulmans parce que, dit-elle, quand "vous éduquez un garçon, vous éduquez un homme; quand vous éduquez une fille, vous éduquez toute une

famille"...

La militante anti-islamiste se double d'une remarquable vulgarisatrice et communicatrice. Irshad Manji ne se contente pas de dresser un constat; elle ouvre des pistes de solution. Et si celle qu'elle avance, fatalement illusoire, vaut ce qu'elle vaut, elle a au moins le mérite d'exister. Son

projet? Forte de cette conviction que l'éducation des femmes sauvera l'islam, elle prône d'encourager l'octroi à des musulmans de microcrédits, sur le modèle de l'expérience de la Grameen Bank du prix Nobel de la paix, Mohammed Yunus. Par quels moyens? Notamment en suggérant à des Etats occidentaux et à d'autres de grever leur budget de la Défense d'une infime partie pour consacrer ces fonds à des initiatives de développement en faveur des femmes.

Sur un plan théologique, elle défend l'idée d'un "ijtihad", un exercice d'interprétation du Coran pour adapter l'islam à la modernité. Ce qui est possible, assure-t-elle, donnant comme illustration l'évolution du code de la famille en faveur des droits des femmes au Maroc de Mohammed VI.

En s'exprimant librement sur l'islam et en dénonçant les dirigeants qui le dévoient (la sortie de son livre "The Trouble with Islam today" traduit en français par "Musulmane mais libre", disponible dans la collection "Le Livre de poche", avait suscité un tollé auprès de certains), Irshad Manji a bien conscience de s'exposer dangereusement. Mais, confie-t-elle, "le courage n'est pas la fin de la peur; c'est la reconnaissance qu'il y a quelque chose de plus important que la peur".

Car, aux yeux d'Irshad Manji, il y a urgence pour le monde musulman en regard du boom démographique qui se profile et qui risque de grossir considérablement les bataillons de chômeurs désœuvrés: faute d'alternative, ceux-ci n'auront d'autre issue que de se jeter dans les bras des islamistes.

Gérald Papy

Tchad Un opposant réapparaît

NGARLEJY YORONGAR, l'un des deux hauts responsables de l'opposition tchadienne qui étaient portés disparus depuis la tentative de coup d'Etat à N'Djamena au début du mois, est vivant et "vient de réapparaître dans son quartier" de la capitale, a affirmé vendredi le ministre tchadien des Affaires étrangères. "Il a dû se terrer pour faire monter les enchères", a accusé le chef de la diplomatie, Ahmad Allam-Mi, suggérant que l'opposant avait voulu faire croire à son arrestation. "Reste à clarifier le sort d'Ibni Oumar Mahamat Saleh. La recherche se poursuit. Espérons qu'on pourra le retrouver vivant", a ajouté M. Allam-Mi, lors d'une conférence de presse à Paris.

Amnesty International accuse le gouvernement de N'Djamena de mener une chasse aux opposants sous le couvert de l'état d'urgence décrété le 14 février après la tentative de renversement du président Idriss Déby des 2 et 3 février. (AP)

Sierra Leone De 45 à 50 ans de prison pour trois anciens rebelles

LA COUR D'APPEL DU TRIBUNAL SPÉCIAL pour la Sierra Leone (TSSL) a confirmé vendredi la condamnation de trois anciens chefs rebelles sierra-léonais à des peines allant de 45 à 50 ans d'emprisonnement pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. "La Cour d'appel considère qu'était justifiée la décision du tribunal de condamner à 50 ans de prison (Tamba) Brima et (Santigie Borbor) Kanu et à 45 ans de prison (Brima) Kamara", a déclaré le juge George Gelaga King.

MM. Brima, Kanu et Kamara avaient été condamnés le 19 juillet pour des crimes commis lors de la guerre civile sierra-léonaise (1991-fin 2001). Ils étaient des responsables du redouté Conseil des forces armées révolutionnaires (CFAR), un groupe rebelle responsable de nombreuses atrocités, notamment des viols, des meurtres et des mutilations de civils, et qui aurait été soutenu par l'ex-président libérien Charles Taylor. (AFP)

Congo-Kinshasa Nkunda boycotte les réunions sur le suivi de la trêve

LE CHEF REBELLE TUTSI congolais Laurent Nkunda a annoncé vendredi que son mouvement suspendait sa participation aux réunions de suivi du cessez-le-feu dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), après que l'Onu eut fait part de son implication dans des massacres. Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) "retire, dès ce jour, sa délégation de toutes les réunions relatives à l'Acte d'engagement", signé le 23 janvier par tous les groupes armés du Kivu en faveur de la paix, écrit son chef, l'ex-général Laurent Nkunda.

Il exige, dans une lettre de "protestation contre le porte-parole de la Monuc (Mission de l'ONU en RDC)" la mise en place d'une "mission d'enquête indépendante", dénonçant des "élucubrations" et une "évidente intention de nuire" des Nations unies. Mercredi, la Monuc avait dénoncé de graves violations des droits de l'homme par le CNDP. (Belga)

Australie/Belgique - L'AFFAIRE SIMON LEYS

Les fils Ryckmans attendent toujours un passeport

- La Justice a suggéré un compromis. Mais les Affaires étrangères se font prier.

Nous n'avons plus entretenu nos lecteurs de "l'affaire Simon Leys" depuis des mois. Qu'ils se rassurent: ils n'ont rien raté. Les choses n'ont, en effet, pas bougé d'un iota depuis que le dossier a été transmis à la justice, faute d'une solution raisonnable au différend qui oppose le ministère belge des Affaires étrangères aux fils jumeaux du sinologue belge, Marc et Louis Ryckmans, qui résident comme lui en Australie.

Rappelons que ceux-ci, nés dans la colonie britannique de Hong Kong en 1967, d'un père belge et d'une mère belge d'origine chinoise, n'ont jamais joui que de la nationalité belge. Victimes d'un imbroglio bureaucratique, ils n'en ont pas moins été privés de leur passeport belge en décembre 2006. Depuis, ils sont techniquement apatrides (voir "La Libre" du 31 août 2007).

De courriers restés sans réponse en polémiques sur des na-



■ La bureaucratie belge donne toujours des cauchemars à Simon Leys.

tionalités imaginaires que les jumeaux auraient possédées (chinoise, taïwanaise, britannique), l'affaire a fini par être confiée aux avocats, fin 2007, non sans que le ministère belge de la Justice, "gardien de la nationalité", soit amené à rendre un avis. Plutôt laborieusement car le départ de la ministre, Laurette Onkelinx, a, semble-t-il, ralenti ou compli-

qué l'examen du dossier.

Toujours est-il que le ministère a prononcé un jugement de Salomon, préconisant que les enfants Ryckmans se prévalent de la possession de l'état de Belge (laquelle n'est pas contestée) pour entamer une procédure de recouvrement de la nationalité belge, mais sans devoir - comme c'est normalement le cas - apporter la preuve qu'ils possédaient une nationalité étrangère.

Concession inutile

Malgré le caractère absurde de la démarche dans la mesure où il est ainsi demandé aux fils Ryckmans de recouvrer une nationalité qu'ils n'ont jamais perdue, ceux-ci s'y sont finalement résignés dans un souci d'apaisement, explique leur avocate, Sylvie Saroléa. La concession n'a, toutefois, pas servi à grand-chose puisque le ministère des Affaires étrangères, dont dépend la délivrance des passeports, n'a toujours pas donné suite à la proposition de la Justice.

Le ministère se plaignait que la publicité donnée à l'affaire dans les médias avait contrarié la recherche d'une solution, com-

ment en substance M^e Saroléa. "J'observe qu'en l'absence de pression médiatique, plus rien ne bouge", poursuit-elle en évoquant ses nombreux courriers restés sans effet.

Aux Affaires étrangères, on se défend de vouloir laisser pourrir la situation. "Ce n'est dans l'intérêt de personne", assure le porte-parole adjoint, François Delhay, qui se refuse à faire d'autres commentaires au motif que l'affaire est désormais du ressort des tribunaux. Il mentionne néanmoins un courrier du 30 janvier de M^e Saroléa qui ne révèle, selon lui, aucune impatience ou acrimonie. Il est, cependant, incapable de préciser si ce courrier a fait ou non l'objet d'une réponse. Contactée, l'avocate du ministère, Monique Detry, ne nous a pas rappelés.

L'enlèvement du dossier n'a manifestement pas réconcilié Simon Leys avec notre administration. "A la lumière de l'expérience belge, déclarait-il, le 16 février, au "Figaro Magazine", les plus noirs cauchemars de Kafka font encore figure d'innocentes rêveries." Et de fustiger une "crétinocratie".

Philippe Paquet